



## FICHE DE POSTE - ANIMATEUR TIERCE PERSONNE au sein de l'association J'interviendrais

**Titre du poste : Animateur Tierce Personne en séjour adapté**

### ACTIVITÉS PRINCIPALES

#### **Encadrement des publics**

- Assurer un rôle éducatif auprès des publics encadrés
- Garantir la sécurité physique, affective et morale des publics confiés
- Faire preuve de discernement dans ses actions, en constante vigilance auprès des publics confiés
- Veiller au respect des consignes et aux règles de vie sociale
- Accompagner dans le quotidien les usagers sur la base éducative du « vivre avec », en prenant en compte les potentialités et les limites de chacun
- Etre à l'écoute et observateur des publics accueillis pour répondre au mieux à leurs besoins et à leurs attentes
- Repérer les difficultés auxquelles peuvent faire face les publics encadrés et alerter toute personne compétente en cas de problème (parents, responsable d'équipement, coordinateur, pompiers...)

#### **Création de projet et d'activités**

- Participer à la définition des besoins des publics de la structure et adapter les activités proposées à ces besoins
- Imaginer et mettre en oeuvre les projets en lien avec le projet éducatif de la structure et les contraintes du territoire
- Concevoir et mettre en oeuvre des supports d'information et de présentation des projets/activités
- Organiser des manifestations, des sorties, des ateliers adaptés aux publics accueillis
- Inclure les différents partenaires dans la réalisation des projets

### **Suivi et évaluation des activités et projets mis en œuvre**

- Etre à l'écoute des publics et détecter les difficultés pouvant être rencontrées
- Créer le lien entre les participants
- Assurer un retour à son équipe, aux familles et aux partenaires institutionnels sur les actions mises en oeuvre (tableaux de bords, comptes-rendus...) et partager ses bonnes pratiques/réussites avec ses collègues

### **Autres activités**

- Suivre les inscriptions aux différents ateliers, activités, journées
- Promouvoir auprès des usagers, familles et partenaires institutionnels les actions mises en œuvre au sein de la structure (programme pédagogique, activités proposées, matériel utilisé...)
- Faire un retour aux usagers (parents, institutions...) sur les activités effectuées et les progrès/bénéfices réalisés
- Ranger l'espace d'animation, vérifier l'état des stocks, du matériel, des équipements et signaler les besoins
- Faire bon usage du matériel, des locaux et des véhicules
- Participer activement aux réunions d'équipe, soumettre son point de vue et écouter ses collègues

### **Interlocuteurs**

- Coordinateurs de séjour
- Usagers de la structure (coordinateur, équipe d'animation, usagers, familles, autres groupes...)
- Partenaires locaux (bénévoles, institutions, habitants, entreprises...)

## COMPÉTENCES REQUISES

### **Savoirs et connaissances**

- Connaissances du public enfants, adolescents et/ou adultes
- Notion sur les troubles des spectres autistiques et psychotiques
- Notions de réglementation des ACM
- Connaissance des gestes d'urgence et de premiers secours
- Connaissance des procédures d'évacuation et de confinement

### **Savoir-faire et outils nécessaires**

- Analyser et réfléchir sur sa pratique
- Etre capable de remettre en question sa pratique professionnelle
- Créer un cadre sécurisant pour les personnes
- Respecter les consignes de sécurité
- Respecter le secret professionnel et la confidentialité
- S'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire
- Garder une posture professionnelle dans les relations avec les usagers, les familles, les collègues de travail, les partenaires...

### **Qualités requises**

- Bienveillance
- Patience et tolérance
- Esprit d'équipe
- Créativité et esprit d'initiative
- Discrétion et vigilance
- Adaptabilité et souplesse
- Ecoute et observation

## CONTRAT

- Le Contrat d'Engagement Éducatif (CEE)<sup>1</sup> est destiné aux personnes qui exercent, de façon occasionnelle, des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs ou dans le cadre de séjour de vacances adaptées à destination des personnes majeures en situation de handicap. La totalité des contrats signés par le même employé ne doit pas aller au-delà de 80 jours sur 12 mois consécutifs
- La nature du travail exige que l'animateur(rice) soit présent(e) sur le centre avec les usagers pendant son temps de travail. L'animateur(rice) est amené(e) à travailler 12 jours consécutifs (journées de 24h, nuits comprises)
- La rémunération est de 50 euros par jour, soit 600 euros pour 12 jours consécutifs. S'ajoute à cette rémunération une prime de 5 euros par jour pour les conducteurs.

---

<sup>1</sup> Articles L. 432-1 à L. 432-6 et D. 432-1 à D. 432-9 du CASF.